



Durant la première partie de la campagne 2013/2014, la baisse des prix du sucre se poursuit

Pour la campagne 2013/2014, la production française de sucre reste stable par rapport à la campagne précédente. En revanche, la production européenne de sucre baisse. De ce fait, les exportations françaises de sucre progressent vers cette destination. Depuis le milieu de la campagne 2012/2013, les prix du sucre du quota diminuent, en raison notamment de l'amélioration des stocks européens. Cette tendance est conforme aux évolutions des cours mondiaux du sucre, en baisse depuis la campagne 2011/2012.

Avec une production de 4,5 Mt de sucre de betterave pour la campagne 2013/2014, stable par rapport à la campagne précédente, la France est le premier producteur de sucre de l'Union européenne. Les deux tiers de la production de sucre correspondent à la production de sucre sous quota, 27 % à la production de sucre hors quota et 8 % à du travail à façon pour le compte des départements d'Outre-mer et d'autres pays de l'UE.

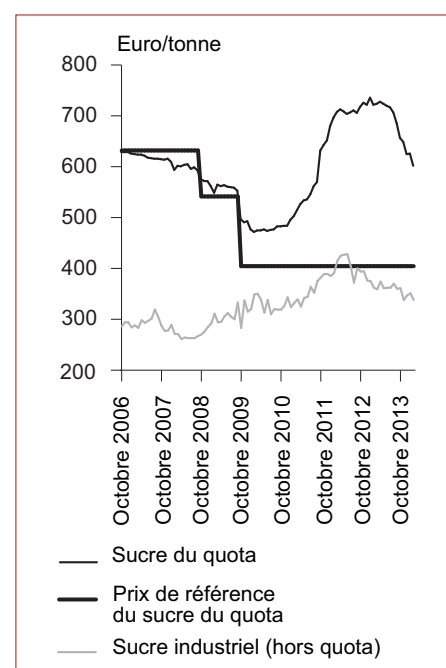
La production européenne de sucre – y compris de sucre pour la production d'éthanol et pour les industries chimiques et pharmaceutiques – diminue de 3 % pour la campagne 2013/2014. Exprimée en sucre blanc, elle atteint 16,8 millions de tonnes en 2013/2014, contre 17,4 Mt en 2012/2013. Elle pâtit notamment d'une baisse de la production allemande de sucre, consécutive à une baisse des surfaces et des ren-

dements de betterave pour la campagne 2013/2014.

Baisse des prix du sucre du quota et hors quota

D'abord marqué par une baisse programmée dans le cadre de la réforme de l'Organisation commune des marchés entre 2006 et 2010, le prix du sucre du quota, établi par l'Observatoire des prix de l'UE, a fortement augmenté avant de se stabiliser à la fin de la campagne 2011/2012 et ce jusqu'à avril 2013. Ensuite, le prix du sucre du quota n'a cessé de diminuer, baisse qui s'est accentuée durant la campagne 2013/2014, passant de 730 €/t en avril 2013 à 604 €/t en février 2014. Les prix du début de campagne 2013/2014 reflètent en majorité des transactions contractualisées pendant la campagne 2012/2013, au cours de laquelle les stocks européens de

Les prix du sucre du quota diminuent



Source : FranceAgriMer d'après la Commission européenne

sucre se sont reconstitués, notamment grâce à l'ouverture exceptionnelle à l'importation de nouveaux contingents de sucre à droits réduits.

Les prix du sucre hors quota baissent depuis juin 2012 : ils sont passés de 428 €/t à 338 €/t en février 2014. Cette baisse marque une rupture avec la tendance haussière observée depuis la seconde moitié de l'année 2008, en relation avec les cours mondiaux.

Hausse des exportations de sucre vers l'UE pour la campagne 2013/2014

Pour la campagne 2012/2013, les exportations françaises de sucre ont fortement diminué (- 24 %) par rapport à la campagne 2011/2012, en lien avec la baisse de la production française de sucre pour cette campagne. Les exportations de sucre ont diminué à la fois vers les pays de l'UE et vers les pays tiers. Sur les six premiers mois de la campagne 2013/2014, les quantités exportées de sucre augmentent par rapport à la même période de la campagne précédente (+ 13 %). Néanmoins avec la baisse des prix du sucre du quota et hors quota, la valeur en euros des exportations diminue légèrement (- 0,9 %). Selon FranceAgriMer, sur l'ensemble de la campagne 2013/2014, les quantités exportées de sucre par la France devraient fortement augmenter (+ 26 %) et ce malgré une production française stable. En effet, la production de sucre des autres pays européens diminue globalement, créant ainsi des besoins d'approvisionnements de leur part.

Une campagne betteravière 2013/2014 dans la moyenne des cinq dernières campagnes

En France, les surfaces emblavées en betterave, du quota et hors quota, se sont étendues en 2013 sur 394 000 hectares, en légère hausse par rapport à 2012 (+ 2,8 %) et en hausse de 4,6 % par rapport à la moyenne des cinq campagnes précédentes. Les rendements de betterave à 16 % (85 t/ha) sont restés stables par rapport à la campagne précédente. Néanmoins par rapport à la moyenne des cinq campa-

gnes précédentes, les rendements de betterave à 16 % de teneur en sucre ont diminué de 4,5 %. Ainsi, la production 2013/2014 de betterave a très légèrement progressé par rapport à celle de la campagne 2012/2013 (+ 1,6 %), pour atteindre 33,6 millions de tonnes, mais reste dans la moyenne des cinq dernières campagnes. En 2014, les surfaces emblavées en betterave progresseraient et atteindraient 400 000 hectares.

Selon la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB), pour la campagne 2012/2013, près des trois quarts des betteraves étaient destinées à la production de sucre, 21 % pour la production d'alcool/éthanol et 3,5 % pour des produits à usages non alimentaires.

Hausse des prix de la betterave pour la campagne 2012/2013

Le prix de la betterave payé par les usines aux producteurs dépend du produit final et de son statut réglementaire. Le prix de la betterave destinée à la production de sucre du quota – soit 61,5 % des betteraves pour la campagne 2012/2013 – est soumis à règlement : un prix minimum est assuré (25,40 €/t net de la taxe à la production) auquel il faut rajouter un supplément de prix qui dépend du prix du sucre sortie usine. Ainsi, pour la campagne 2011/2012, le supplément de prix moyen s'est établi à 11,20 €/t, en nette hausse par rapport à la campagne précédente où le supplément était de 2,47 €/t. Pour la campagne 2012/2013, le supplément devrait

Marché mondial : la baisse des cours du sucre continue

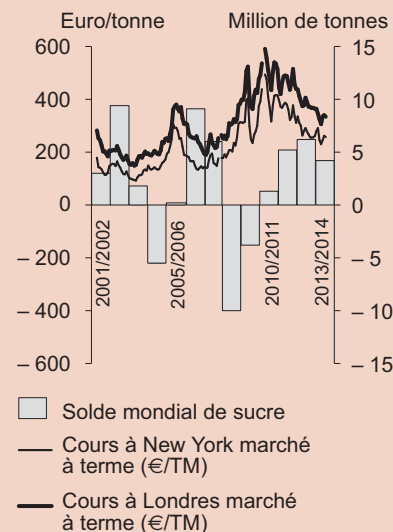
Pour la quatrième année consécutive, la campagne mondiale de sucre 2013/2014 serait largement excédentaire, de 4,2 Mt, d'après l'International sugar organization (Iso). Néanmoins, l'excédent en sucre diminue par rapport à la campagne précédente. Pour la campagne 2013/2014, la production mondiale de sucre s'établirait à 181,5 Mt, soit une baisse de 2 Mt par rapport à la campagne record 2012/2013. La baisse de la production de sucre est liée à celle de sucre de betterave qui diminuerait fortement notamment dans l'Union européenne. De plus, la consommation devrait augmenter de 2,3 %.

Ces quatre campagnes excédentaires consécutives ont permis aux stocks mondiaux de se restaurer, après trois mauvaises campagnes. Ainsi, le ratio stocks mondiaux/consommation atteindrait 44 % à la fin de la campagne 2013/2014.

Ce retour à des niveaux de stocks plus importants depuis trois campagnes a permis aux cours mondiaux

de se détendre. Ainsi, après avoir atteint un niveau élevé en janvier 2012, les cours mondiaux ont suivi une tendance baissière. Le cours du sucre brut à New York est passé de 415 €/t à la fin de la campagne 2010/2011 à 257 €/t en avril 2014.

Après trois campagnes fortement excédentaires, les cours du sucre diminuent



encore progresser : si en fin de campagne, le prix du sucre du quota a diminué, sur l'ensemble de la campagne, il a augmenté par rapport à la campagne précédente. Les prix des betteraves pour la production de sucre hors quota destiné à l'exportation ou d'alcool/éthanol et autres produits ne sont pas soumis à règlement et suivent donc plus les évolutions des prix internationaux.

Par ailleurs, les planteurs de betterave ont le droit à la restitution gratuite de la pulpe de betterave, coproduit issu de l'extraction du jus sucré de la betterave. La pulpe sert quasi intégralement à l'alimentation animale, le producteur de betterave peut soit l'utiliser directement pour son exploitation, soit la vendre, généralement après avoir été déshydratée ou surpressée. Ainsi, selon la CGB, pour la campagne

2012/2013, 1,6 million de tonnes de matière sèche de pulpe de betterave ont été produites, soit une baisse de 7 % par rapport à la campagne précédente. En revanche, les cours de la pulpe déshydratée ont augmenté pour atteindre en moyenne 190 €/t en 2012/2013, contre 165 €/t en 2011/2012.

L'organisation commune des marchés du sucre et sa réforme de 2006

1 - L'organisation commune des marchés (OCM)

L'organisation du marché du sucre est fondée sur le système des quotas de production (13,5 Mt depuis l'adhésion de la Croatie et 0,7 Mt d'isoglucose répartis entre 20 États membres), un prix minimum de la betterave pour la production de sucre sous quota et une protection douanière très élevée aux frontières. La consommation alimentaire communautaire (16 Mt) est toutefois aussi couverte par les importations de sucre à droit réduit.

L'OCM prévoit en outre des mécanismes de régulation spécifiques au marché du sucre :

- le report, qui autorise chaque fabricant à comptabiliser une partie de sa production hors quota comme production sous quota de la campagne suivante ;

- le retrait, qui autorise la Commission à reporter une partie de la production sous quota sur la campagne suivante ;

- les restitutions à la production, accordées en cas d'indisponibilité du sucre excédentaire sur le marché UE au prix du sucre mondial ;

- le pouvoir conféré à la Commission européenne d'adopter toute mesure de gestion temporaire de marché en cas de difficultés d'approvisionnement du marché de l'UE.

Depuis 2006, le marché du sucre bénéficie également d'un système d'intervention et de restitutions à l'exportation :

- stockage privé en deçà du prix de référence (404,40 €/t pour le sucre blanc et 335,20 €/t pour le sucre brut) ;

- restitutions aux exportations mises à zéro dans le secteur du sucre depuis le 1^{er} octobre 2009.

Parallèlement, la profession est soumise à une taxe à la production (12 €/t de quota de sucre et 6 €/t de quota d'isoglucose).

Enfin, le règlement communautaire prévoit l'existence d'accords interpro-

fessionnels encadrant les relations entre fabricants de sucre et planteurs.

2 - La réforme de 2006

L'organisation commune des marchés (OCM) du sucre a été réformée en 2006. L'organisation qui prévalait alors faisait face à différentes critiques : les pays tiers l'accusaient de concurrence déloyale et de protectionnisme et ont attaqué ce régime à l'OMC. De plus, la Commission avait la volonté d'ouvrir le marché européen aux importations en provenance des pays ACP/PMA (Afrique-Caraïbes-Pacifique/Pays les moins avancés). Pour répondre à ces critiques et à la décision de 2004 de l'organe de règlement des différends de l'OMC, l'UE a pris des mesures visant à réformer l'OCM mise en place en 2001. La production sous quota a ainsi été réduite de 6 millions de tonnes, pour atteindre 14 Mt. Par ailleurs, le prix de référence a remplacé le prix d'intervention qui prévalait jusqu'alors et a été fixé à un niveau plus bas. Une aide au stockage privé a été instituée lorsque le prix du marché passe en dessous de celui de référence ainsi que le déclenchement du mécanisme d'intervention qui consiste à racheter du sucre du quota à 80 % du prix de référence sous condition de quantité maximale et garantit un prix minimum pour la betterave sous quota, mais pas pour le sucre. Le stockage privé n'a à ce jour jamais été mis en œuvre. Par ailleurs, ces prix sont plus bas que les prix avant la réforme. De plus, les quotas de sucre A (sucre destiné à la vente sur le marché communautaire) et de sucre B (sucre destiné à l'exportation subventionnée aux pays tiers) ont été fusionnés. Pour éviter que les prix baissent en dessous des prix de référence, outre le stockage privé et le mécanisme d'intervention, lorsque la production dépasse le

quota, il est possible de reporter la vente de cette production à la campagne suivante. Les sucres du quota sont destinés à la consommation communautaire, ceux hors quota aux utilisations industrielles et à l'exportation.

Au niveau des échanges avec les pays tiers, l'UE peut exporter dans le cadre de ses engagements avec l'OMC dans la limite du plafond de 1,37 Mt. Pour les importations, le régime en faveur des pays les moins avancés (PMA) est maintenu et lui sont étendus les prix garantis ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Par ailleurs, afin de remédier à des perturbations du marché, la Commission européenne peut prendre des mesures d'ouverture ou de restriction des importations, ainsi qu'ouvrir à la vente du sucre hors quota sur le marché communautaire.

Enfin, un fonds de restructuration a été créé pour financer le démantèlement de sucreries entre 2006 et 2008. Abondé par une taxe prélevée sur le sucre et l'isoglucose du quota, ce fonds a conduit la filière à abandonner près de 5,8 Mt de sucre sous quota engendrant la fermeture de près de 73 usines. Depuis, l'UE est passé du statut d'exportateur net au statut d'importateur net. Sa consommation alimentaire est couverte par la production communautaire (82 %) et les importations (18 %).

3 - Suppression du régime des quotas en 2017/2018

Dans le cadre de la réforme de la PAC, le conseil des Ministres de l'agriculture a décidé la fin du régime des quotas, du prix garantis payé aux producteurs de betteraves et de la limitation des exportations à partir de la campagne 2017/2018. Néanmoins, le dispositif de contractualisation entre les producteurs de betterave et ceux de sucre perdurera.

Prix de référence en €/t	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Sucre blanc	541,5	404,4	404,4	404,4	404,4
Sucre brut	448,8	335,2	335,2	335,2	335,2
Betterave sous quota	27,83	26,29	26,29	26,29	26,29

Source : Commission européenne

Sources

- International Sugar Organization (Iso), pour les données sur la production et la consommation mondiale
- FranceAgriMer, pour les données sur la production européenne et française de sucre
- La Dépêche/Le Petit Meunier, pour les cours du sucre

Pour en savoir plus

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sur les grandes cultures sont disponibles à parution sur le site Agreste de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- dans « Données en ligne - Conjoncture agricole - Grandes cultures et fourrages » pour les séries chiffrées
- dans la rubrique « Conjoncture - Grandes cultures et fourrages » pour les publications Agreste Conjoncture

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

- « Baisse de la production française de sucre pour la campagne 2012/2013 », Synthèses Grandes cultures - Betteraves n° 2013/206, avril 2013
- « Cours du sucre toujours élevés malgré le retour à l'excédent de la production mondiale », Synthèses Grandes cultures - Betteraves n° 2012/178, juin 2012
- « Cours du sucre toujours élevés malgré le retour à l'excédent de la production mondiale », Synthèses Grandes cultures - Betteraves n° 2011/140, mars 2011
- « Déficit du bilan mondial et spéculations font pression sur les cours », Synthèses Grandes cultures - Betteraves n° 2010/109, avril 2010
- « Le bilan sucrier mondial 2008/2009 s'annonce déficitaire », Synthèses Grandes cultures - Betteraves n° 2009/73, juin 2009

Les dernières publications FranceAgriMer parues sur le thème sont :

- « Bulletin n° 518 », mai 2014
- « Le marché du sucre n° 23 », mars 2014

Le Centre de documentation et d'information Agreste (CDIA) : ouverture les mardi et jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 49 55 85 85, Mél : agreste-info@agriculture.gouv.fr

Organismes et abréviations

ACP : Afrique-Caraïbes-Pacifique
Iso : International sugar organization
OCM : organisation commune de marchés
OMC : Organisation mondiale du commerce
PMA : pays les moins avancés



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 49 55 85 85 - Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur : Guillaume Wemelbeke
Composition : SSP Beauvais

Dépôt légal : À parution
© Agreste 2014

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
www.agreste.agriculture.gouv.fr